

A LIRE DANS CE NUMERO

Quarante-neuf syndiqués de Plessisville ont obtenu gain de cause devant l'arbitre de l'assurance-chômage	p. 2
Hausse de 15c l'heure aux employés de Quaker Oats	p. 3
Exploitation à faire cesser	p. 4
Les fluctuations de l'emploi dans les chantiers maritimes du Québec	p. 5
English pages	pp. 6-7-8



Vol. XXXIV — No 25

Ottawa, 4 juillet 1958

Injustice sociale faite aux travailleurs du textile

Déclaration de M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile lors de l'ouverture du congrès de cette fédération — Une différence de 40 cents l'heure entre les ouvriers du textile et ceux de l'industrie manufacturière.

“Présentement, certains groupes de travailleurs dont ceux de l'industrie du texti-

le sont victimes d'une injustice sociale et économique et la différence de 40 cents

l'heure entre les salaires horaires des ouvriers du textile et ceux payés aux travailleurs de l'industrie manufacturière en général est une injustice grave”.

Telle est la déclaration que faisait hier avant-midi, M. René Gosselin, président de la Fédéra-

tion Nationale du Textile, en ouvrant le congrès de cette fédération groupant quelque 10,000 tisserands, à St-Hyacinthe.

M. Gosselin a réclamé l'intervention de l'Etat pour protéger les travailleurs de l'industrie du textile. “Le gouvernement canadien, a-t-il dit, se doit de créer des conditions économiques favorables pour que nous puissions éliminer cet écart.

“Il est évident, continua-t-il, que les travailleurs ne peuvent accepter indéfiniment des conditions de travail et des salaires inférieurs à cause de difficultés extérieures.

M. Gosselin a mentionné la concurrence implacable de certains pays étrangers qui, à la faveur de tarifs trop libres-échangistes et d'une loi anti-dumping inefficace comme étant les principales de ces difficultés que traverse l'industrie du textile et les travailleurs.

M. Gosselin a rappelé, à cet effet, que la Fédération Nationale du Textile a présenté un mémoire à la Commission des Tarifs pour lui exposer la situation dans la province de Québec et les conséquences pour les travailleurs.

Le président de la Fédération a noté “qu'il semble bien que le gouvernement canadien se soit décidé à reviser certains tarifs et la loi anti-dumping. Nous avons des raisons de croire, dit-il, que le gouvernement canadien va protéger plus efficacement l'industrie textile canadienne contre la concurrence étrangère qui est parfois injuste”.

Dans la seconde partie de son rapport, M. Gosselin a surtout traité de questions de régie interne, notamment du rôle des officiers dans l'organisation syndicale, des pouvoirs de l'exécutif et de l'assemblée générale.

L'éducation de la masse

M. Gosselin a insisté sur l'éducation syndicale des membres en général.



M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile dont le congrès a lieu en fin de semaine à St-Hyacinthe.

“Je remarque, dit-il, qu'il s'est fait un effort d'éducation pour les chefs, et les officiers de syndicat, d'une part, mais je ne sais pas qu'on ait organisé des séances d'éducation syndicale pour l'assemblée générale comme telle. Je ne crois pas que les assemblées générales ordinaires, soient des réunions d'éducation syndicale. Plus souvent qu'autrement, il n'y a que quelques participants, et parmi ceux-là, deux ou trois parlent. Sans doute qu'un membre qui assiste régulièrement aux assemblées générales apprend la procédure des assemblées, quand la procédure est suivie, mais cette procédure même, appliquée trop rigide-ment, gêne la participation des moins initiés, ils ont peur de parler à côté du sujet, de se faire bousculer, par les plus audacieux de l'assemblée, quand ce n'est pas

(Suite à la page 4)

IL Y A ENCORE 80 p.100 PLUS DE CHÔMEURS QUE L'AN DERNIER

La proportion des chômeurs est de 6.1 p. 100 de l'effectif ouvrier du Canada comparativement à 3.3 l'an dernier — 88,756 chômeurs de plus en mai 1958 qu'en mai 1957 dans la province de Québec

Malgré la grande publicité faite à la déclaration du Ministre fédéral du Travail, l'hon. M. Starr, le 24 juin dernier, à l'effet que le total estimatif des chômeurs en quête de travail ait décliné de 150,000 en mai dernier, il ressort, et cela n'a pas été souligné par les grandes agences de communications, que le nombre des chômeurs est encore au Canada 80 p. 100 plus élevé cette année qu'il ne l'était en mai 1957.

Les mêmes statistiques fournies par le Bureau fédéral indiquent également que le total des personnes à la recherche de travail représentait 6.1 p. 100 de l'effectif ouvrier, comparativement à 3.3 p. 100 en mai 1957.

En ce qui concerne la situation dans la province de Québec, les mêmes statistiques font également voir une situation qui n'est pas rose.

L'emploi a certes augmenté dans la région du Québec du fait de la reprise saison-

nière de l'activité extérieure, comparativement au mois d'avril précédent. Mais le 24 mai 1958, le nombre des personnes en emploi s'établissait à environ 1,570,000, soit le même chiffre que l'an dernier.

Par contre, à cause de l'augmentation naturelle de la main-d'oeuvre, le nombre des chômeurs a augmenté dans la même proportion, pour s'établir à 209,406 le 22 mai 1958 comparativement à 120,650, le 16 mai 1957, soit une augmentation de 88,756 chômeurs depuis l'an dernier.

C'est dans l'industrie manufacturière que le chômage se fait le plus sentir. L'activité est intermittente dans bon nombre d'industries textiles et des mises à pied ont été effectuées dans plusieurs établissements au cours du mois de mai. L'emploi dans la confection a également diminué.

Comme nous le soulignons la semaine dernière, l'em-

ploi a également diminué dans les mines d'amiante tandis que la plupart de nos chantiers maritimes connaissent un déclin dans l'embauchage.

Les chantiers maritimes de Sorel sont pratiquement fermés tandis que la Quebec Iron & Titanium a annoncé qu'elle fermerait ses portes pour une période indéfinie à compter du 15 décembre prochain.

Alarmés, les travailleurs de Sorel ont décidé de fonder une association de chômeurs avec bureau de direction et comités pour répondre aux besoins actuels des sans-travail: recrutement, placement, éducation, études et loisirs. La nouvelle association a été formée pour faire entendre la voix des chômeurs auprès des organismes publics en vue de réclamer des travaux publics ou autres mesures destinées à soulager la misère qui s'installe présentement à Sorel.

49 SYNDIQUES DE PLESSISVILLE ONT OBTENU GAIN DE CAUSE DEVANT L'ARBITRE DE L'ASSURANCE-CHOMAGE

L'hon. juge D. Kearney, arbitre de l'assurance-chômage, vient de confirmer une décision d'un conseil arbitral et de renverser une décision du fonctionnaire de l'assurance-chômage dans le cas de 49 travailleurs du cuir et de la chaussure de Plessisville qui, ayant refusé d'accepter des conditions inférieures de travail et de salaire, avaient réclamé des prestations d'assurance-chômage.

Le fonctionnaire avait refusé le paiement de ces prestations mais le conseil arbitral avait renversé la décision du fonctionnaire. Ce dernier interjeta appel auprès de l'arbitre. Mais ce dernier a confirmé la sentence du conseil arbitral et donné raison aux travailleurs.

Pour le bénéfice de nos lecteurs voici le texte intégral de cette décision:

Sommaire des faits

Le réclamant dont le cas sert de cause-type pour les fins du présent appel était employé dans une fabrique de chaussures pour hommes, à Plessisville, P.Q.

Jusqu'au 5 août 1957, cette fabrique était exploitée par Eudore Fournier & Fils, une société en nom collectif, formée de M. Eudore Fournier et ses quatre fils: Robert, T.-Antoine, Joseph-Eudore et Albert Fournier. Cette même société exploitait plusieurs fabriques ou ateliers à Plessisville, Victoriaville et Trois-Rivières. Le 5 août 1957, la société Eudore Fournier & Fils a été dissoute. Le père s'est retiré des affaires et les fabriques et ateliers ont été distribués aux quatre fils.

La fabrique de chaussures pour hommes où le réclamant et ses compagnons étaient employés a été attribuée à Robert Fournier, qui a donné une part de l'entreprise à chacun de ses deux fils et a formé avec eux une corporation sous la raison sociale de Robert Fournier & Fils Limitée.

Au cours des quelques semaines qui ont précédé la dissolution de la société Eudore Fournier & Fils et la formation de la nouvelle corporation, cette fabrique de chaussures pour hommes avait été fermée pour les vacances annuelles durant les semaines se terminant le 13 et le 20 juillet 1957 et était demeurée fermée ensuite pendant que les propriétaires voyaient à la dissolution de l'ancienne société et à la formation de la nouvelle corporation.

Le vendredi, 9 août 1957, une lettre portant l'entête de l'ancienne société Eudore Fournier & Fils et signée par Jos. Eudore Fournier a été envoyée par la poste au réclamant et à chacun des autres employés de la fabrique de chaussures pour hommes, les avisant de la dissolution de la société et de la résiliation de leur contrat de travail. A la même date, une deuxième lettre a aussi été envoyée par la nouvelle corporation aux mêmes employés, à l'exception de cinq ou six officiers du syndicat représentant ces employés, invitant chacun des employés à venir le lendemain rencontrer la nouvelle direction de la fabrique pour discuter d'un emploi et pour compléter son engagement par la nouvelle corporation, s'il y avait lieu.

Au cours de l'entrevue du 10 août après-midi, les employés ont été avisés par la nouvelle corporation qu'ils pourraient continuer à travailler à la fabrique de chaussures pour hommes et reprendre l'ouvrage dès le lundi, 12 août 1957, s'ils signaient un contrat individuel de travail. A l'exception de quelques-uns, les employés ont refusé de le faire et l'employeur a alors demandé aux employés de venir travailler le lundi, 12 août, même s'ils n'avaient pas signé le contrat individuel. Les employés se sont rendus à la fabrique le lundi matin, mais ils ont refusé de reprendre l'ouvrage à moins que les conditions d'emploi prévues par

Ils retireront quelque \$3,000 de prestations qui leur avaient été refusées par le fonctionnaire - Une cause qui fera jurisprudence.

la convention collective en vigueur avant le 10 août ne demeurent en force et que les officiers de leur syndicat ne soient aussi rappelés à l'ouvrage. Les principales dispositions de cette convention collective se rapportaient aux droits d'ancienneté, aux vacances annuelles payées, aux jours de congés reconnus et à la procédure des griefs.

Le 6 septembre 1957, une convention collective a été signée entre le syndicat et la nouvelle corporation et les employés ont commencé à travailler le même jour.

Le 11 septembre 1957, le fonctionnaire de l'assurance a jugé que le réclamant avait perdu son emploi par suite d'un arrêt d'ouvrage attribuable à un différend de travail survenu à la fabrique où il était employé; il l'a donc exclu des prestations, conformément à l'article 63 de la Loi, du 12 août 1957 au 5 septembre 1957, jour qu'il a considéré comme étant le dernier de cet arrêt d'ouvrage.

Le 5 octobre 1957, le réclamant a interjeté appel au conseil arbitral, alléguant qu'il n'avait pas perdu son emploi par suite d'un arrêt d'ouvrage attribuable à un différend de travail, parce qu'il n'y avait pas eu de différend de travail, mais qu'il avait plutôt refusé d'accepter l'offre de réengagement de la nouvelle corporation, vu les conditions défavorables offertes, et qu'il était protégé par l'article 61 de la Loi. Il était présent à l'audition de sa cause, accompagné de M. A. April, président de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada, Inc., et de M. Pierre Daigle, secrétaire du Syndicat Catholique des Travailleurs du Cuir et de la Chaussure de Plessisville, Inc. M. April a soutenu devant le conseil arbitral que les employés étaient sur le marché libre du travail, vu leur congédiement par l'ancienne société et pouvaient refuser l'offre de la nouvelle corporation, parce que les conditions étaient moins avantageuses que celles qu'ils avaient l'habitude d'avoir. Il a allégué de plus que la nouvelle corporation aurait dû continuer d'appliquer la convention collective en vigueur, vu que la Commission des Relations Ouvrières a déjà décidé dans une autre cause que le contrat de travail en existence doit continuer de s'appliquer lors de la formation d'une nouvelle compagnie. Il a dit aussi qu'il y avait eu une réunion du syndicat le samedi, 10 août pour discuter les événements. Enfin, il a prétendu qu'un différend de travail n'aurait pu exister que s'il était survenu entre l'ancienne société et ses employés et que, comme les employés n'avaient jamais travaillé avec la nouvelle corporation, il n'y avait pas eu de différend de travail.

Le 7 novembre 1957, le conseil arbitral, à l'unanimité des voix, a fait droit à l'appel du réclamant, étant d'avis qu'il y avait eu un différend de travail entre la nouvelle corporation et les employés, mais que ce différend de travail n'était pas la cause de l'arrêt d'ouvrage; que l'arrêt d'ouvrage avait plutôt été causé parce que l'ancienne société avait mis fin à son contrat de travail avec les employés. Le conseil a ajouté qu'il s'agissait également du refus d'un emploi offert par la nouvelle corporation.

Le 26 novembre 1957, le fonctionnaire de l'assurance a interjeté appel à l'Arbitre. Il a admis que la dissolution de l'ancienne société avait mis fin au contrat de service entre cette société et les employés. Il a toutefois exposé que le changement d'administration occasionné par la dissolution d'une société et son rempla-

cement immédiat par une corporation à la direction d'une fabrique ou d'un atelier ne cause pas en soi la fin de l'emploi des personnes employées dans cette fabrique ou cet atelier, car il fallait, aux fins de l'article 63 de la Loi, distinguer entre l'emploi et le contrat de service, puisque l'article 63 vise l'emploi dans une fabrique, dans un atelier, ou autre local donné et non l'emploi par un employeur donné. Il a ajouté que l'emploi des employés en cause ne serait continué dans la fabrique ou l'atelier où ils étaient employés, n'eût été l'insistance de la nouvelle corporation à vouloir modifier les conditions de l'emploi et la résistance des employés à ces modifications, insistance et résistance qui sont à la base de la décision des employés de ne pas reprendre l'ouvrage le 12 août 1957 et les jours suivants, jusqu'à ce que l'employeur ait cédé à leurs revendications.

Le 5 février 1958, Me Marius Bergeron, procureur de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, Inc., a déposé au nom du réclamant un mémoire d'observations dans lequel il nie que le réclamant ait perdu son emploi par suite d'un arrêt d'ouvrage attribuable à un différend de travail survenu à la fabrique ou à l'atelier où il était employé, parce que ni le réclamant ni ses compagnons n'étaient des employés de Robert Fournier & Fils Ltée, ayant perdu leur emploi par la dissolution de l'ancienne société. Dans son exposé, le procureur du réclamant identifie la fabrique de chaussures avec ses propriétaires successifs, comme s'il s'agissait de deux fabriques distinctes, disant que la fabrique Eudore Fournier & Fils a été dissoute et que, par conséquent, le travail du réclamant n'aurait pu s'y continuer. Le procureur du réclamant a aussi prétendu que c'était avec motif valable que le réclamant avait refusé la situation qui lui était offerte par le nouvel employeur, parce qu'il s'agissait d'un emploi à des conditions moins favorables que celles qui sont observées par convention entre employeurs et employés (article 59), et parce qu'on lui refusait d'observer des règles légitimes de son association (article 61).

L'audition de la cause a eu lieu à Montréal le 6 mai 1958. Me Marius Bergeron, avocat, représentait le réclamant et Me C. Beauchamp la Commission d'assurance-chômage.

Conclusions

La preuve révèle que le réclamant a perdu son emploi par suite de la résiliation de son contrat de travail à l'occasion de la dissolution de la société Eudore Fournier & Fils et qu'il n'existait aucun différend de travail entre cet employeur et les employés. On ne peut évidemment pas soutenir qu'il a perdu son emploi chez l'employeur subséquent, puisqu'il n'avait jamais été et n'était pas encore, au moment de la résiliation de son contrat de travail, à l'emploi de ce dernier employeur. Par conséquent, l'exclusion imposée par le fonctionnaire de l'assurance en vertu de l'article 63(1) de la Loi n'est pas fondée.

Quant à l'emploi que l'employeur subséquent, c'est-à-dire la compagnie R. Fournier & Fils Ltée a offert au réclamant, il n'est pas nécessaire d'après moi de s'enquérir si oui ou non les termes du contrat offert étaient moins favorables au réclamant. La preuve démontre que le nouvel employeur insistait sur la signature d'un contrat individuel par le réclamant qui était membre d'un syndicat reconnu. De plus, celui-là a refusé de signer une convention collective, telle qu'en vigueur entre Eudore Fournier & Fils et le syndicat avant le 10 août 1957. Dans les circonstances particulières de la présente cause, j'estime que l'insistance et le refus susmentionnés constituaient "un motif valable" de la part du réclamant, au sens de l'article 59(1) de la Loi, pour refuser d'accepter l'emploi.

En conséquence, l'appel du fonctionnaire de l'assurance est renvoyé.

La présente décision s'applique également aux appels du fonctionnaire de l'assurance dans le cas de Léo GARCEAU (No d'assurance S-51-926 et No de réclamation 472-1-E-1088) et d'Annette RHEAULT (No d'assurance 472-D-2576 et No de réclamation S-51-890).

Hon. juge John D. KEARNEY,
arbitre.

Donné à Ottawa, Ont., ce 20e jour de juin 1958.

23e congrès de la Fédération du Textile à St-Hyacinthe

La Fédération Nationale du Textile tient son vingt-troisième congrès à St-Hyacinthe, les 2, 3, 4, 5 juillet, dans les salles du Conseil central, 1695, rue Marguerite Bourgeois.

Les différents comités du congrès ont siégé durant la journée du 2 juillet et l'enregistrement des délégués s'est faite durant la soirée.

L'ouverture officielle du congrès a eu lieu à 9 h. 30 a.m., le lendemain, alors que le président de la Fédération, M. René Gosselin fit son rapport moral. Il profita de la circonstance pour analyser la situation de l'industrie du textile et fit écho aux négociations actuellement en cours avec la Dominion Textile.

A 4 h. 30, le même jour, il y eut messe en la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix. La messe fut suivie d'une réception à l'hôtel de ville à 5 h. 30 et d'un banquet à 6 h. 30. Après le banquet, il y eut une soirée récréative.

Les 4 et 5 juillet, on étudia les rapports des différents comités et les résolutions. Les heures de ces séances seront déterminées par les congressistes eux-mêmes.

Le Commerce à Sherbrooke

Au cours de la même fin de semaine se dérouleront également les assises annuelles de la Fédération des Employés du Commerce à Sherbrooke.

L'inscription des délégués débutera à 8 h. p.m., le samedi 5 juillet et les délibérations proprement dites débiteront le dimanche 6 juillet à 10 h. 30 pour se poursuivre durant toute la journée. A 7 h. p.m., il y aura banquet au Manoir de l'Estrée, puis soirée récréative au même endroit.

Voici la liste des autres congrès des fédérations affiliées à la CTCC:

La Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, à Valleyfield, les 10, 11 et 12 juillet;

La Fédération des Travailleurs du Bâtiment, à St-Hyacinthe, les 11 et 12 juillet;

La Fédération de la Pulpe et du Papier, à Québec, les 18, 19 et 20 juillet.

La Fédération Nationale de la Métallurgie, à Montréal, les 12 et 13 septembre.

Enfin, le congrès annuel de la CTCC aura lieu, comme on le sait, à Montréal, du 14 au 21 septembre à l'hôtel Mont-Royal.

Montmagny

Dernièrement, le syndicat des Travailleurs de la Fonderie de Montmagny procédait à l'élection de ses officiers pour la nouvelle année. Ont été élus MM. Marcellin Guillemette, président; Lionel Clavet, vice-président; Aimé Coulombe, secrétaire-archiviste; Marcel Laberge, secrétaire-archiviste; Gérard Martin, secrétaire - trésorier; Grégoire Couillard et Armand Richard, directeurs.

Les élus à la Fédération de l'Industrie minière



Cette photo montre les membres de l'exécutif de la Fédération nationale des employés de l'industrie minière, Inc., élus à l'issue du congrès annuel de la Fédération qui s'est déroulé à Thetford Mines. On reconnaît de g. à d., MM. Paul Pelletier, d'Asbestos, 2e vice-président, Jean-Robert Ouellet, aviseur technique de la CTCC félicitant M. Armand Larivée d'Asbestos, réélu président pour un deuxième terme consécutif, Jean-Jacques Lafontaine, d'Asbestos, 1er vice-président, Lionel Dion, de Thetford Mines, 3e vice-président, et Daniel Lessard, de Thetford Mines, secrétaire-trésorier. Les noms des directeurs seront connus plus tard, étant donné que tous ne sont pas encore nommés. Cette photo a été prise au buffet froid qui a clôturé ces assises, au club chasse et pêche.

(Studio Robert, Thetford Mines)

QUEBEC

Hausse de 15 cents l'heure aux employés de Quaker Oats

Le Syndicat Catholique des Employés de l'Alimentation en Gros de Québec et la compagnie Quaker Oats de cette ville, viennent de conclure une première convention collective de travail qui vaut aux employés une hausse de 15 cents l'heure, dont 8 cents l'heure à compter du 27 novembre 1957 et une autre augmentation de 7 cents l'heure, le 27 novembre 1958.

La convention signée pour une durée de deux années a pu être conclue après plusieurs séances de négociations directes et finalement l'intervention du conciliateur du Ministère du Travail, M. Léopold Jasmin.

Outre cette augmentation de salaire, la convention prévoit de nombreux autres avantages, dont la réduction de la semaine de travail de 46½ heures à 45 heures, avec la pleine compensation; deux semaines de vacances payées après trois années de service, onze congés payés et un plan de pension dont la compagnie et les travailleurs assument les frais moitié-moitié. La compagnie paie en outre 50% du coût des primes du système de protection offert par la Croix Bleue.

Les employés conservent leur droit de participer aux bénéfices de la compagnie selon le plan déjà en vigueur.

Le maintien d'affiliation a été accordé comme mesure de sécurité syndicale; quant aux nouveaux employés, ils devront, comme condition d'emploi, signer une carte d'autorisation de retenue syndicale.

MM. Gaston Lortie, vice-président du syndicat et Eu-

gène Rancourt, conseiller technique du Conseil central de Québec représentaient le syndicat au cours et P.-E. Pelletier.

Pique-nique pour les enfants des syndiqués à l'Île Ste-Hélène

Les Dames Auxiliaires des Syndicats Nationaux de Montréal sont actuellement à compléter les préparatifs d'un pique-nique pour tous les enfants des membres des syndicats affiliés au Conseil central de Montréal.

Ce pique-nique aura lieu mardi, le 29 juillet, à l'Île Ste-Hélène si la température est favorable. En cas de mauvais temps, le pique-nique sera remis au lendemain ou, au premier jour de beau temps après cette date.

Le transport des enfants s'effectuera gratuitement par autobus et les mères qui voudront accompagner leurs enfants sont les bienvenues.

Il y aura divertissements de toutes sortes: courses, sauts à la corde, jeux, tirage et nombreux prix aux gagnants.

Le départ des autobus aura lieu à 9 h. a.m., le 29 juillet, à 1231 DeMontigny-est.

Pour autres renseignements on peut s'adresser à Mmes Adrienne Dagenais DU. 8-3333; Lucia Marsan, RA. 1-3449 et Fernande Lauzon, LA. 6-6377.

Nouvelle émission à Radio-Canada

Pourquoi travailler?

POURQUOI TRAVAILLER? Voilà une question qui semble ironique. Et pourtant l'émission radio-phonique qui porte ce titre et qui débutera au réseau français de Radio-Canada, lundi 7 juillet, à 6 h. 45 du soir n'est nullement humoristique. En effet, cette série se propose de mettre en lumière le sens profond du travail et la raison d'être du travailleur à l'aide d'oeuvres littéraires, de chansons et d'entrevues avec divers représentants du monde du travail.

C'est M. Jean-Paul Lefebvre, assistant-directeur du Service d'Éducation de la CTCC qui sera l'animateur de cette émission et il saura éviter le style pontifiant qui ne convient pas à une série estivale. Un programme sur deux sera consacré à une anthologie littéraire lue par Pierre Boucher et à l'audition de disques commentées par Jean-Paul Lefebvre.

La semaine suivante, on abordera la question d'une façon plus vivante, si l'on peut dire, en faisant entendre une interview d'un invité qui nous entretiendra du métier qu'il exerce, ce qui lui donnera l'occasion d'en parler d'une façon objective. Cette entrevue sera agrémentée de chansons présentées par Jean-Paul Lefebvre qui agissait, l'an dernier, comme commentateur attitré de la série LA VIE OUVRIÈRE.

La série **POURQUOI TRAVAILLER?** sera réalisée par Bernard Benoist.

ABONNES DE QUEBEC

ÉCOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Sherbrooke

L'Association des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke qui groupe les employés de l'Américan Bilrite tenait dernièrement ses élections pour le choix des officiers pour la prochaine année. Les élections, sous la présidence de M. Oscar Fournier, secrétaire du Conseil central de Sherbrooke ont donné les résultats suivants: MM. Florent Boisvert, président; Réal Lambert, 1er vice-président; H. Velleux, 2e vice-président; Florian Cayer, secrétaire; Grégoire Goulet, trésorier; Louis-Philippe Boisvert, sentinelle; Mlle Jeannette Leroux, MM. Roger LaCroix et Hervé Lessard, directeurs.

LES TRAVAILLEURS DU TEXTILE...

(Suite de la page 1)
le président lui-même dans certains cas.

Il m'apparaît donc qu'on a pas présentement de véritable moyenne d'éducation populaire pour la masse de nos membres. La Fédération du Textile elle-même a pris l'initiative de faire quelques journées d'étude pour les membres des différents exécutifs de ses syndicats, d'après les réactions, ces séances d'étude furent un succès. J'aurais aimé que chaque syndicat refasse ces journées d'étude avec leurs mem-

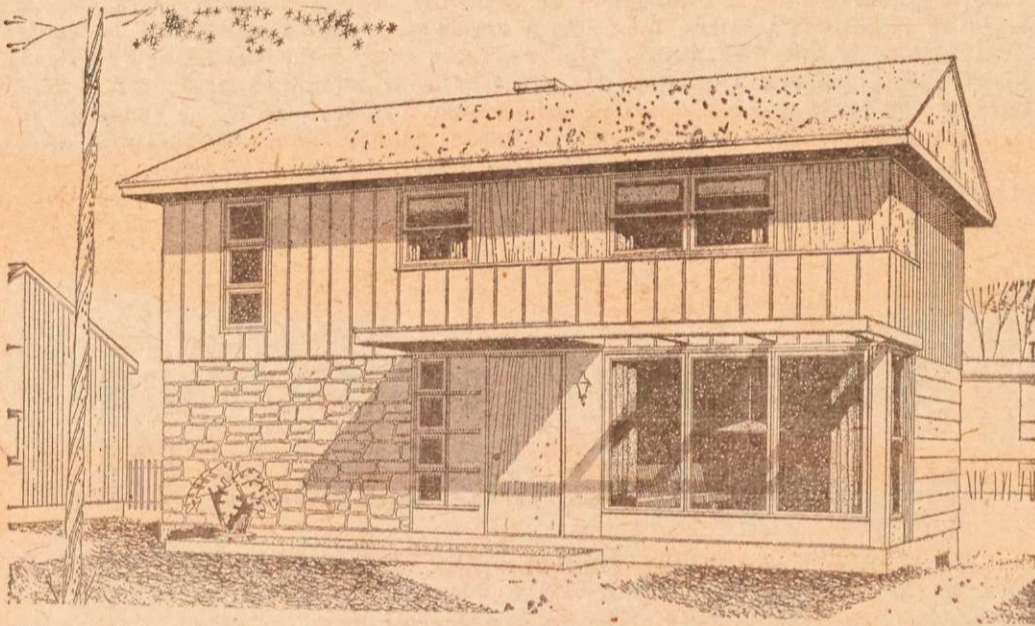
bres. J'ai l'impression, qu'un certain nombre de participants ont appris quelque chose à ces journées d'étude. Comment en faire profiter pleinement les membres, sans refaire cette journée d'étude à une assemblée pour leur apprendre ce qui vous a été enseigné. La Fédération va continuer j'espère sa politique des journées d'étude, je vous suggère de reprendre ces sujets en assemblée générale, en n'ayant pas d'autre item que celui que l'on aura traité aux journées de la Fédération.

M. Gosselin a ensuite analysé le rôle du président d'un syndicat, de l'agent d'affaires, des comités du syndicat et du secrétaire et du trésorier.

Ce rapport a été étudié par un comité spécial au cours de la journée de mercredi, le 3 juillet. Ce rapport devait être communiqué aux délégués du congrès pour étude et action.

Les délibérations qui ont commencé jeudi matin se poursuivront jusqu'à samedi soir alors que le congrès sera clôturé par l'élection des officiers.

Un bon plan de maison à 2 étages comprend un grand living-room

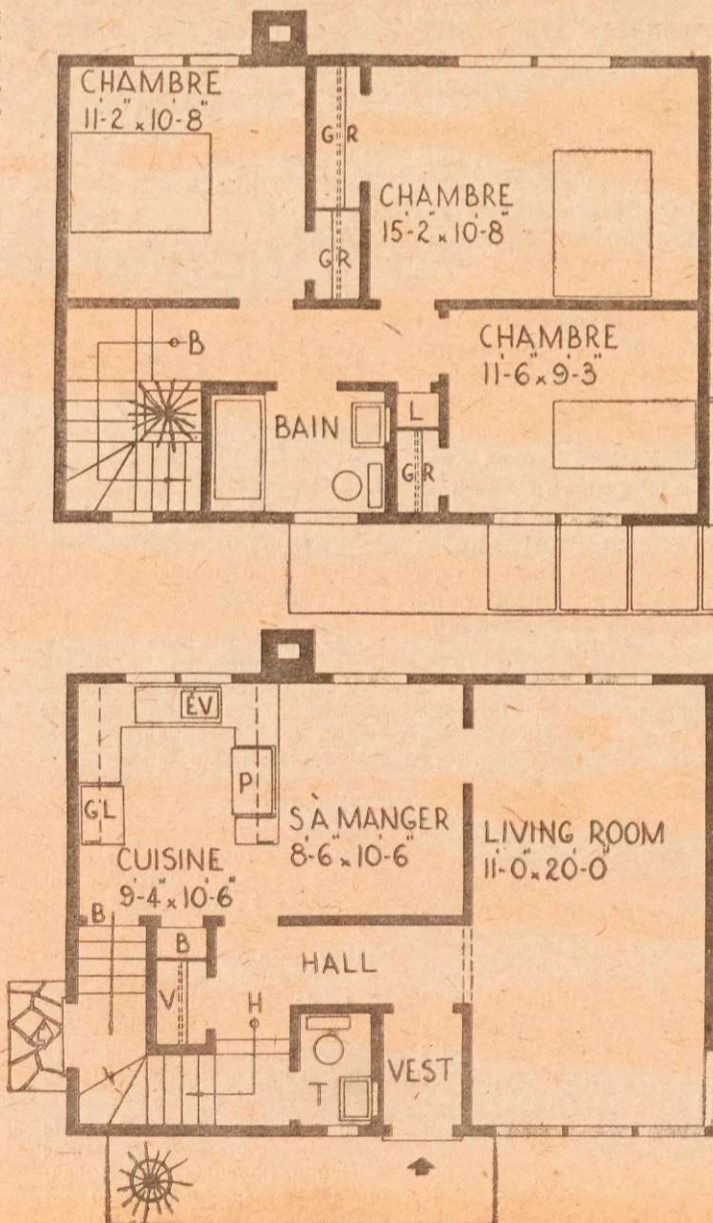


L'architecte P. M. Beauvais de Montréal, a combiné un extérieur plaisant et un plan intérieur bien disposé et attrayant, dans cette maison de deux étages, à trois chambres.

Une particularité du plan intérieur est le grand living-room s'étendant sur toute la longueur de la maison. L'arrangement de la fenêtre d'angle populaire rehausse l'apparence extérieure, tout en assurant un living-room bien éclairé et gai. Une autre caractéristique de la maison, est le dégagé entre la cuisine et la salle à manger qui devrait être populaire chez les ménagères. De plus, il y a une aire de travail commode en forme de "U", et accès facile à la porte d'entrée latérale.

L'architecte a réduit au minimum l'espace occupé par le hall, et a prévu une salle de toilette commode au premier étage, en plus de la salle de bain au second. La grande chambre des maîtres est un autre point attrayant.

Aire totale de parquet, 1,260 pieds carrés; dimensions extérieures, 30 pieds sur 21 pieds. Les épreuves pour cette maison, appelée Modèle 524, peuvent être obtenues de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à un coût minimum.



Exploitation à faire cesser

La Corporation des Valeurs Trans-Canada, dont nous ne connaissons pas les véritables propriétaires, mais dont l'actif est de \$13,876,125.56, d'après le critique financier du journal *Le Devoir*, vient d'annoncer la vente d'actions de Blue Bonnets Raceway Inc., en des coupures de \$100.00, \$500.00 et de \$1,000.00, pour une somme de \$4,000,000.00.

Après avoir fait l'analyse des disponibilités financières de la maison de courtage précitée, *Le Devoir* ajoute:

"C'en est assez pour croire à la sursouscription des nouvelles obligations offertes, affectant les immeubles de Blue Bonnets Raceway Inc., d'autant plus qu'il s'agit de titres se rapportant à une propriété qui ne peut que prendre que de la valeur, vu le développement marqué des alentours."

Mais de quel droit les acheteurs d'actions de Blue Bonnets Raceway Inc., peuvent-ils prétendre à des gains supérieurs du fait que les alentours de cette piste de course prennent de la valeur de jour en jour. Si ces alentours prennent de la valeur, c'est parce que les municipalités des environs ajoutent des services, que des individus s'y construisent, que des industries s'y érigent. S'il y a accroissement de la valeur, les acheteurs des actions de Blue Bonnets Raceway n'y sont pour rien et conséquemment, ils n'ont pas le droit de bénéficier de cette valeur accrue sans aucun effort de leur part.

Il s'agit purement et simplement de spéculation. D'une spéculation honteuse qui fait qu'actuellement, il est impossible de se procurer des terrains pour la construction de maisons d'habitation, à un prix décent, sans avoir à payer un tribut à des profiteurs qui attendent, les pieds sur leur chaise et le cigare au bec, qu'on aille leur offrir \$2,000 ou \$3,000 pour un terrain qu'ils ont payé \$100.00 ou \$200.00 l'arpent.

Des terrains, payés \$500.00 à Montréal, ont été revendus, 5 années après, plus de \$10,000.00, tout simplement parce que la Cité, soit tous les contribuables de Montréal, ont payé pour ces services divers, rues, trottoirs, électricité, police, incendies. Les exploiters qui ne possédaient qu'un terrain vague, non construit, ont tout simplement attendu l'augmentation de la valeur de leur terrain par l'effort de toute la collectivité.

Si, par exemple, les municipalités avoisinantes de Blue Bonnets décidaient d'exproprier ce terrain, devraient-elles payer aux expropriés, non seulement la valeur réelle de ce terrain, c'est-à-dire leur mise de fonds, plus un intérêt raisonnable, mais encore un tribut exigible du fait que le terrain a augmenté de valeur "vu le développement marqué des alentours"?

Nous croyons que ce serait du pillage, du vol tout simplement parce que les expropriés n'ont aucun droit à cette augmentation qui est due au fait d'un développement qui leur est étranger.

N'en déplaise aux amateurs de courses de chevaux, aux propriétaires inconnus de Blue Bonnets, à la Corporation des Valeurs Trans-Canada et à M. Marcel Clément du *DEVOIR*.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Prix du cours \$0.50

SUJET DU MOIS: LES SYNDICATS DE BOUTIQUE

- 1) Un syndicat de boutique est-il un vrai syndicat?
- 2) Voit-on un syndicat de boutique utiliser la conciliation, l'arbitrage et la grève?
- 3) Les membres des syndicats de boutique ont-ils contribué à obtenir les lois sociales comme les pensions de vieillesse, assurance-chômage, etc.?

Vous trouverez la réponse à ces questions en lisant le cours du mois courant.

Voici un moyen de vous renseigner tout en participant à la chance de gagner une des 138 bourses au montant de \$2,040.00 dont une de \$1,000.00. Ces bourses sont distribuées à chaque 3e jeudi de chaque mois.

VENDEURS DEMANDES

Informez-vous de la commission intéressante qui est payée aux vendeurs pour la vente des cours.

ECRIVEZ à:— COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE, 155, Blvd Charest Est, Québec.

Les fluctuations à l'emploi dans les chantiers maritimes du Québec exigent la protection des travailleurs par une bonne clause d'ancienneté

L'industrie de la construction et de la réparation de navires est une industrie particulièrement active en période de guerre et même en temps de paix, sa principale activité demeure la construction navale pour fin de défense—environ 65 p. 100 en ces dernières années.

Cette industrie qui en 1943, au plus fort de sa production de guerre, employait 75,847 employés a vu ses effectifs ouvriers croquer en 1950 à 11,454 salariés dont 9,898 employés productifs.

La province de Québec a toujours été la plus grande productrice de navires des provinces canadiennes.

Les effectifs ouvriers entre les différentes régions de construction navale se répartissent en moyenne ainsi:

Maritimes	—	22%
Québec	—	40%
Ontario	—	16%
Colombie	—	22%

Les effectifs ouvriers varient considérablement de mois en mois et d'année en année.

Pour toute la période d'après-guerre, la main-d'oeuvre productive a ainsi fluctué, au Canada, et dans la province de Québec.

Main-d'oeuvre productive

	Canada	Québec
1946	18,318	6,120
1947	19,156	8,569
1948	16,549	7,376
1949	11,001	3,865
1950	9,898	3,373
1951	13,013	4,264
1952	18,517	7,441
1953	20,127	9,528
1954	16,822	7,619
1955	14,352	5,974
1956	15,130	6,006

L'emploi, dans cette industrie, après être tombé à un minimum, au lendemain de la guerre, n'a connu qu'une période un peu plus active au moment de la guerre de Corée, et a été soumise à des changements annuels assez considérables.

Cependant, les changements, pourtant importants, dans le nombre de travailleurs, d'année en année, ne révèlent pas toute l'ampleur de la mobilité de la main-d'oeuvre dans cette industrie.

La Davie Shipbuilding Ltd. de Lauzon qui avait atteint en 1945, 4,200 employés ne comptait en 1950, qu'environ 400 travailleurs, en novembre 1951, on comptait environ 1500 employés, en avril 1953, 2400 hommes y exerçaient leur activités. L'emploi atteignait son sommet en juillet 1954, avec 2800 employés. Depuis la main-d'oeuvre a autant fluctué et on

y compte actuellement environ 2000 employés.

En 1953, pour maintenir une moyenne de 2,200 employés, il a fallu procéder à près de 1,400 engagements et à autant de mises-à-pied.

En 1954, avec un effectif moyen de 1,800 employés, on a enregistré 1,100 engagements et 2,200 mises-à-pied.

Les changements survenus au cours de ces années sont des changements "normaux" pour l'industrie.

La Geo. T. Davie & Sons Ltd., accuse sensiblement les mêmes fluctuations. En 1953, l'emploi à cette entreprise a atteint un sommet de 1,045 employés et un bas niveau de 686 travailleurs.

En 1954, le minimum a été de 313, le maximum de 704.

En 1958, au début de l'année l'effectif ouvrier était de 325. Il est présentement de 700.

A la Marine Industries Ltd., la situation est sensiblement la même.

Les travailleurs de la Canadian Vickers, à Montréal, ne sont pas mieux partagés. Pour les 20 semaines se terminant le 15 mai 1958, le nombre moyen de travailleurs a été de 2,182, dont 1,122 dans la division Marine. Il y a eu pour la même période 731 suspensions dont 324 dans la Marine. Un roulement de main-d'oeuvre de 33.9% pour l'entreprise et de 28.8% pour la "Marine" et cela en 20 semaines.

Une industrie où la fluctuation de la main-d'oeuvre est aussi grande n'est pas sans créer de graves problèmes économiques et quand on considère que le gouvernement en est le principal fournisseur d'emploi, il va de soi que l'on soumette que l'Etat y a une responsabilité particulière et doit prendre les mesures qui s'imposent pour que la situation soit corrigée.

Pour les travailleurs, qui sont continuellement dans l'insécurité et partagent leurs préoccupations entre leur fournisseur de travail et l'assurance-chômage, la première préoccupation, en attendant un régime de plein emploi, c'est de se protéger par une bonne clause d'ancienneté, dans leur convention collective de travail.

Raymond Parent

La Cie A. Bélanger Ltée se "foute" de ses employés

La Cie A. Bélanger Ltée de Montmagny, une entreprise qui emploie environ 200 travailleurs à la fabrication de poêles et appareils de chauffage a une curieuse compréhension de sa responsabilité sociale.

Il y a déjà plusieurs années, cette compagnie établissait un système de boni (rémunération à la pièce).

Les travailleurs qui recevaient de bas salaires, ne pouvaient faire mieux pour réaliser un revenu convenable, de tomber dans le piège du système de boni et de se "tuer" au travail.

Ce qui devait arriver s'est produit. Des employés prématurément usés sont devenus incapables de remplir leur occupation habituelle.

Depuis quelque temps, la Compagnie a découvert un moyen aussi efficace qu'odieux pour se dérober à ses responsabilités.

La Cie offre à l'employé handicapé après 10, 15 ou 20 ans de services, de le reprendre à son emploi, dans un autre département, à une occupation inférieure, mais cela, à deux conditions. La première que le syndicat accepte une dérogation à la clause d'ancienneté; la deuxième que l'employé renonce à ses droits d'ancienneté et recommence comme un nouvel employé.

A Montmagny, les emplois sont rares, la Compagnie profite du fait qu'il y a du chômage, que l'employé est plus âgé, handicapé, et que la convention collective prévoit un régime d'ancienneté départementale pour placer l'employé et le Syndicat en conflit. Si le Syndicat n'accepte pas la dérogation l'employé reste dehors.

Et la raison qu'invoque la compagnie pour ce faire, c'est qu'elle ne veut pas créer d'injustice aux employés déjà en place dans le dernier département, ayant moins d'ancienneté que l'employé handicapé.

Les employés ont refuté cet allégué en présentant à la Cie une requête unanime réclamant le transfert sans perte de droits acquis.

La Compagnie ne s'est pas occupée de cette demande.

Il y a au moins un point où cette entreprise familiale peut concurrencer avantageusement les grandes entreprises capitalistes. C'est la facilité avec laquelle elle invente des procédés indignes pour sacrifier ses travailleurs à ses profits.

La Cie A. Bélanger Ltée, une entreprise canadienne-française, dirigée par des catholiques, aime les premiers prix. Nous lui décernons celui d'être une des plus prolifiques dans l'art de se disculper à ses responsabilités sociales.

On a les championnats qu'on peut!

Raymond Parent

Montmagny

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat du Bois ouvré de Montmagny est maintenant composé comme suit: MM. Jean-Paul Robin, président; Bernard Caron, vice-président; Roland Marois, secrétaire-archiviste; Jean Masson, secrétaire-trésorier.

QUÉBEC

Gains de \$4.00 à \$6.00 par semaine aux employés de la Cie Pain Simard Ltée

Le Syndicat de l'Industrie de la Pâtisserie et Biscuiterie de Québec vient de conclure une convention collective d'une durée d'une année avec effet rétroactif au 1er mars 1958.

Les salaires en général sont haussés de \$4.00 par semaine en faveur des compagnons pâtisseries et pâtisseries dont quelques-uns ont également obtenu des hausses de \$5.00 et de \$6.00 par semaine.

La semaine de travail a également été réduite de 52 à 49 heures par semaine avec la pleine compensation.

MM. Léandre Mercier, André Allard et Eugène Rancourt représentaient le syndicat tandis que les intérêts de la compagnie étaient défendus par MM.

Joseph Bergeron, propriétaire, et Fernand Clouette.

Fernand Pion

Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:

JEAN-PAUL LEFEBVRE

GEORGE LAHAISE: réalisateur

COMMENTATEUR:

PHILIPPE

VAILLANCOURT

"Les membres de l'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers de Québec, Inc., sont priés de prendre note que durant les mois de mai, juin, juillet et août 1958, il n'y aura qu'une assemblée par mois, soit le premier jeudi."

VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de mai 1958

- Bourse de \$1,000
Anne Langlois
4, Jacques Crepeault,
Les Saules
 - Bourse de \$100.00
Claire Martel
204, de la Reine, Qué.
 - Bourse de \$50.00
Lorenzo Trudel
375, Mazenod, Qué. S
- 6 BOURSES DE \$25.00**
- Mme Gérard Gagnon
3350, 8ème Avenue, Qué.
 - Mlle Gabrielle Parent
461, rue Montmartre,
Québec
 - Marjolaine Renaud
863, Ave Giguère,
Québec-Ouest
 - Mary Berthiaume
114, Lockwell, Québec
 - Paul-Émile Tessier
487, 11ème Avenue, Qué.
 - Mme Marc Gagnon
218, rue Bruneau
- 15 BOURSES DE \$10.00**
- Roger Sirois
1111, Blais, Sherbrooke
 - Maurice Morency
385, Ste-Thérèse, Québec
 - Gisèle Rochette
7, de l'Église,
St-Romuald, Lévis
 - Mme Léda Leclerc
509, 4ème Rue, Québec
 - Thérèse Carreau
557, rue Champlain, Qué.
 - Delphis Savard
St-Raymond, Portneuf
 - Egide Dallaire
820, rue de la Gare,
Naudville
 - Joseph Faucher
765, ave Désy, Québec
 - Pauline Langevin
403, rue Victoria, Qué.
 - Mlle Claire Coulombe
H6p, St-Michel Archangé,
Québec.
 - Mme Henri Lacasse
27, rue Maufrus, Québec
 - Mme Gérard Bruneau
410, St-Germain, Québec
 - Mme Estelle Lefournau
112, Empress, Ottawa 4
 - Mlle Gisèle Pruneau
6, Stanislas, appt. 82
 - Mlle Liliane Lefebvre
14, rue Ozanam, Qué.
- 45 BOURSES DE \$5.00**
- Mlle France Vallières
79, ave Renaud, Québec
 - Claude Bloain
70, ave Des Ormes, Qué.
 - Henri Corbell
R. R. No 2, Magog
 - B.-M. Chalut
1198, ave Des Erables,
Québec
 - Jeannine Pagé
95, De L'Espinau, Qué.
 - Donald Stinfield
5689, 8ème Avenue,
Rosemont
 - Mlle Jeannette Daigle
52, rue Couillard, Qué.
 - Jean-Paul Clavet
28, rue Vitré, Québec
 - Henri Simard
1199, Canardières, Qué.
 - O. Morin
27, Languedoc, Québec
 - Mme C. H. Gagnon
155, Boul. Benoît XV,
Québec
 - Roger Roussel
Hôtel de Ville, Québec
 - Christiane Boucher
402, rue Bayard, Québec
 - Georges-E. Guilletta
392, Des Franciscains
 - Omer Dignard
225, St-Léon, Québec
 - Mlle Jeannette Verret
132, Boul. Bertrand,
Québec-Ouest
 - Omer Boucher
7965, Royale, Château-
Richer
 - Gérard Saucier
213, Roberval, Arvida
 - David Defoy
681, Boul. Charest Ouest
 - Gustave Lachance
742, Est, St-Joseph,
Québec
 - Hormidas Bédard
217, ave Bélanger,
Québec-Ouest
 - Mme J.-R. Mercier
2, de la Canoterie, Qué.
 - William Griffith
5768, de la Roche, Mont.
 - Mme Raymond Malouin
47, 25ème Rue Est,
Charlebourg
 - Gertrude Sanschagrin
518, Mgr Gauvreau, Qué.
 - H. Dupuis
78, ave Donat, Magog
 - J.-C. Côté
95, Dalhousie, Québec
 - Gérard Plante
66, Boul. Bastien,
Loretteville
 - Lynn Boucher
7966, Royale,
Château-Richer
 - Adolphe Gingras
1724, Clairview, appt 8,
Sillery
 - Vital Laforest
29, rue St-Georges,
Roberval
 - Nicole Bilodeau
95, ave Proulx,
Québec-Ouest
 - Réjeanne Patry
73, Lockwell, Québec
 - Mlle Rolande Drolet
C. P. 194, Coaticook,
Québec
 - Mme Marcellin
Guillemette
7ème Rue, Montmagny
 - Jacqueline Duchesne
274, 5ème Avenue, Qué.
 - Mme Roland Ratté
358, Devarenne, Québec
 - J.-M. Dary
784, rue D'Aiguillon,
Québec
 - René Turcotte
149, Boul. Benoît XV,
Québec
 - Mme Desneige Trotter
285, rue Daulac, Québec
 - Paul-Émile Roy
East Angus, P.Q.
 - Ginette Mathieu
1552, 1ère Avenue, Qué.
 - Gaston Blain
410, Richelieu, Québec
 - Adjutor Plamondon
720, 20ème Rue, Québec
 - Henri Bouchard
611, Des Peupliers,
Dolbeau

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul. Charest, Québec. Tél.: L.A. 4-4631

Jobless Totals Still Much Higher Than 1957

OTTAWA (CPA)—Unemployment in Canada in the month of May, although lower than April totals, was still considerably higher than the May 1957 figure, according to the joint monthly release on the employment situation put out by DBS and the federal Labor department.

Those without jobs and seeking work (the estimate based on the DBS "sample survey" and open to survey error) numbered 366 thousand at May 24, a drop from April's 516 thousand but still much higher than the May 1957 total of 194 thousands.

Registrations for jobs at National Employment Service offices numbered 641,852 at May 22, a drop from the 825,359 a month earlier but almost double the May 1957 figure of 360,016.

At June 1, classification of 109 labor market areas was as follows (last year's figures in brackets): in substantial surplus 48 (11); in moderate surplus 51 (41); in balance 10 (56); and in shortage (1).

Those "without jobs and seeking work" (the sample survey guesstimate) represented 6.1 per cent of the labor force of 6,031,000 in May, compared with 8.6 per cent in April and 3.3 per cent in May 1957.

Consumers' Prices Up Producers' Prices Down

VANCOUVER (CNS) — A brief presented by the B.C. Federation of Agriculture to the Stewart Royal Commission on Price Spreads emphasized that producers' prices have been dropping while consumers' prices have gone up. It gave as examples prices by a large supermarket concern between 1948 and 1958. The examples follow:

	Producer Price	Consumer Price
Beef	no increase	sirloin steak up 60%; ground beef up 22%
Pork	down 2%	up 20%
Frying Chicken and Fowl	down 11%	up 9%
Potatoes	up 51%	up 4%
Milk	down 10%	up 60% (milk drivers' base wage up 117%; dairy workers' wages up 93%)
Eggs	down 7c dozen	down 1c dozen

Sherbrooke

M. Roland Bolduc a été réélu pour un troisième terme président de l'Association des employés du textile de Sherbrooke, lors de la réunion tenue à la salle du Conseil Central des Syndicats Nationaux, rue Gordon. Par ailleurs, l'agent d'affaires, M. Armand Marquis, a été réélu secrétaire correspondant pour un cinquième terme.

est M. Alfred Hamel, tandis que M. Gilbert Lemay a été élu secrétaire-archiviste; M. Richard Rouillard, trésorier; M. Gérard Côté, sentinelle.

Les trois autres directeurs sont MM. Armand Poulin, Georges Patient et Armand Gagnon.

Le président d'élections était M. Léopold Thibault, membre du syndicat et président de l'année 1951.

Le vice-président choisi



Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 55

Images de MARIE PIGNAL



1. Au tombeau vide, les visiteurs s'attendent d'arriver. Voici Marie Madeleine, celle que Jésus a convertie. Fidèle à son repentir, elle se trouvait déjà au pied de la Croix. Elle arrive au tombeau, sanglotante, se tient à l'entrée.



2. Elle entre dans la chambre sépulcrale située en contrebas. Deux anges sont là, qui lui parlent. Mais sa douleur l'égaré, elle n'écoute pas; se relevant, elle s'en va, tous jours pleurant, errer dans le jardin qui entoure la grotte.



3. Soudain, quelqu'un est devant elle. C'est Jésus. Mais à travers ses larmes, elle voit les choses et les êtres comme dans un brouillard, elle ne le reconnaît pas... Pensant que c'est le jardinier qui s'occupe des terrains autour du tombeau, elle se demande si cet homme sait ce qui est arrivé et pourquoi le corps n'est plus dans le sépulcre. Aussi, se précipite-t-elle pour la questionner.



4. Il répond par ce simple mot: "Marie!" Cette voix! Marie, la reconnaît: c'est celle de Jésus! Comment ne l'a-t-elle pas reconnue lui-même plus tôt? Elle se précipite, dans un élan de joie, mais Jésus arrête son geste: "Ne me retiens pas, dit-il, et va trouver mes frères... Dis-leur qu'ils aillent en Galilée, et là ils me verront." Et Madeleine vint annoncer aux disciples: "J'ai vu le Seigneur!" (A SUIVRE)

Not Too Much In The Fleming Budget

Higher tariffs but hardly any tax relief in tory budget

by H. G. Howith

OTTAWA (CPA) — Tory finance minister Donald M. Fleming's first full-fledged budget, presented to the House of Commons here June 17, was highlighted by tiny tax relief spread over a number of fields, generally higher tariffs, record peacetime spending and a \$648 million deficit, also a peacetime high.

No basic changes in income or corporation tax rates were made. Nor were there changes in the taxation of tobacco, liquor, automobiles, and radio and television receivers.

Only significant change in income taxes was the provision that deductions for medical expenses may now also include cost of prescribed drugs, artificial limbs, eyeglasses, diagnosis and ambulance charges. These changes are effective immediately.

Mr. Fleming in his 20,500-word address to the Commons also announced major changes in Canada's tariff policy. Feature here was the boost in the tariff on British woollens from 50 to 55 and 60 cents per pound, effective immediately.

Tariffs went both up and down on some iron, steel and zinc products. And anti-dumping laws, also designed to protect Canadian industries, were greatly strengthened.

In the field of personal income taxes, other minor changes included:

—tax deductibility for money paid by husbands to support wives or children under court order;

—interest on tax over payments boosted to three from two per cent, beginning with the 1958 tax year;

—the period for claiming tax refunds was extended from two years to four, effective now.

Corporations were given tax deductibility up to a maximum of 10 per cent of income on charitable gifts, effective now. The figure was formerly five per cent.

Municipalities gain from a sale tax allowing them exemption on purchases of sewage system components, fire truck chassis, and other items.

Some building materials were also added.

The Emergency Gold Mining Assistance Act will be extended, and payments will be increased by 25 per cent to about \$12 million yearly, beginning this year.

The 20 per cent excise tax on advertising in special editions of non-Canadian magazines and periodicals (mainly TIME and the READERS' DIGEST) was repealed.

A \$10 thousand gift-tax exemption on a once-in-a-lifetime basis

on real estate transfers between husband and wife or farmer and child was introduced. Thus, the present \$4 thousand figure is increased to \$14 thousand on one occasion only.

Tourists returning from trips outside continental North America will be allowed a maximum of \$300 in duty-free purchases per year (formerly \$100 every four months.)

Government spending will reach an estimated \$5,300,000,000 in the fiscal year, Mr. Fleming predicted.

The Budget debate has been postponed for some time by the government, in an effort to pass some current legislation, but before the House adjourned on Budget night Liberal financial critic William Benidickson (Kenora-Rainy River) had a chance to begin his critique.

Mr. Benidickson charged that Finance minister Fleming used "a lot of economic gobbledegook" in the lengthy budget speech. Terming it a "sick budget", the Liberal spokesman continued to say that "I am afraid that most people... after hearing about it will agree that the minister himself offered very little anti-recession medicine with his sick budget".

"The budget contains very little for the Canadian people except cheaper rat poison, violins, cut flowers, and tree guards not more than 36 inches in height", he said.

On Thursday, the big Conservative majority voted down the combined forces of the Liberals and CCF on a CCF subamendment calling on the government to raise basic income tax exemption figures for single and married persons. The vote was 146-43.

CCF House Leader Hazen Arge during the debate said that "This is a Tory budget, this is a depression budget, this is a recession budget. The best the

minister of Finance can forecast in the budget is that things are going to stay as bad as they now are throughout the year.

"He forecast a two per cent increase in the gross national product. The increase in the population of the country is ordinarily about that figure, so we are going to remain just where we are with widespread unemployment, with the agricultural industry in a state of depression and in many parts in almost total collapse, without any policy, without any action by the government to improve the economic position of the people of the country".

Minister without portfolio J. M. Macdonnell in answering Liberal and CCF criticism said he believed "this is a good budget, and when people look back on it they will realize that it was a compound of cautious realism and temperate and constructive courage... I believe the minister of Finance has shown us the way to work through our present difficulties and to emerge on a new level where we shall be able to resume the advance temporarily interrupted".

Government trade policy came in for heavy criticism from J. W. Pickersgill (L—Bonavista-Twillingate).

"In 1930", he said, "I think you could say Mr. Bennett approached this whole problem boastfully. We had Mr. Bennett boasting about raising tariffs and blasting his way into the markets of the world. We watched for five years while the trade of this country shrank steadily and the prosperity and well-being of the people disappeared.

"We have a rather different situation this time. If Mr. Bennett was boastful, I suppose the only thing we can say is that Mr. Fleming is furtive. The minister of Finance tries to sneak this change in trading policy in by the kitchen door."

DOMINION . . .

(Cont'd from page 8)

foundation as companies, such as Esmond Mills of Granby whose resources are well below those of Dominion Textile Company are paying a basic hourly wage rate of \$1.05 while Dominion Textile are paying 85½ cents an hour".

Mr. Gosselin said that the public will recall the 1930's when the Dominion Textile Company, as it is now doing, passed half of its time lamenting its poor financial situation and the remaining half of its time attacking the union which represented the employees.

But a Royal Commission revealed beyond all doubt that the company profited by the economic crisis to camouflage its profits while shamefully exploiting their workers.

"A similar move by the

company to-day would never be successful" concluded Mr. Gosselin "and the company would be well advised to sit down and negotiate a collective labor agreement in good faith, instead of launching accusations which are without fact or foundation".

Mr. Gosselin said that the company's declaration came at the actual time negotiations were being conducted for the renewal of the labor agreement.

He explained that the union refrained from any comments which might injure or retard the progress of negotiations.

In face of these false statements and accusations made by Dominion Textile Company the C.C.C.L. Textile Federation has given the facts of the situation that the general public might be enlightened.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Réunion avec la compagnie

Le comité des griefs du syndicat doit rencontrer les représentants de la compagnie Vickers cette semaine au sujet de plusieurs griefs soumis par les membres du syndicat. Il est regrettable toutefois que la procédure des griefs n'ait pas été suivie par certains employés, ainsi que le prévoit la convention collective de travail. Ces griefs qu'a refusés la compagnie sous le prétexte de technicalité, ne pourront pas être discutés par les membres du comité. Les membres qui ont des griefs à soumettre sont donc priés de suivre la procédure établie à l'article 15 de la convention de travail lorsqu'ils ont un grief à présenter.

* * *

Mises à pied

La semaine dernière, la compagnie a mis à pied une cinquantaine de travailleurs de tous les départements par suite du manque de travail. La compagnie a souligné qu'il s'agissait de mises à pied temporaires. Par ailleurs, quelques employés mis à pied précédemment ont été rappelés au travail dernièrement.

Il est donc important que les employés fournissent leur adresse exacte au bureau de l'union. Cette question est importante pour le rappel au travail et pour la vérification des listes d'ancienneté lorsqu'il s'agit de mises à pied. Cette vérification permet également au membre de recevoir régulièrement une copie du journal "Le Travail".

* * *

Les plans de pension

Mille neuf cent vingt-quatre

plans de pension pour les employés ont été approuvés par le gouvernement américain au cours des trois premiers mois de 1958. Le gouvernement a également approuvé les dispositions de 836 plans de participation aux profits pour le bénéfice de 35,319 travailleurs.

Une ronde de hausse de salaire

Une convention collective couvrant 56,000 travailleurs dans l'industrie des communications vient de bénéficier d'une augmentation de salaire de \$5.00 à \$8.00 par semaine aux Etats-Unis.

Dans l'industrie de l'automobile, malgré ce qu'on appelle la crise, les syndicats réclament une hausse de salaire.

* * *

Vérifiez si vous voulez

Quand un employé prend quelques minutes de plus pour sa demi-heure de lunch, il est immédiatement rappelé à l'ordre et mis au courant des mesures qui seront prises contre lui si la chose se répète. Pourquoi l'un de ceux qui sont chargés de vérifier ces retards quitte-t-il le travail à 11:30 pour ne revenir qu'entre 1:30 et 2:00 p.m.?

* * *

Les vacances

On vient d'annoncer que la période des vacances annuelles des employés s'étendra du 25 juillet au 4 août. Tout employé requis de travailler pendant les vacances sera avisé par son contremaître.

Nous profitons de l'occasion pour souhaiter de bonnes et joyeuses vacances à tous.

PORT ALFRED

Longshoremen Win 20p.c. Salary Boost

National Longshoremen's Union, C. C. C. L., signs labor agreement with Saguenay Terminals Limited for three year duration — Employees get seven months retroactive pay.

A collective labor agreement providing a 20 per cent wage increase over the period of a three-year contract has been signed at Port Alfred between the National Longshoremen's Union and Saguenay Terminals Limited it was announced last Friday.

Saguenay Terminals is a wholly-owned subsidiary which looks after Aluminum Company of Canada's wharfage facilities at Port Alfred.

The higher wage benefits include a 9 per cent salary boost retroactive to last December 1 for the first year of the new contract, 6 per cent for the

second year and 5 per cent for the third year.

Wage scales which ranged in the expired contract between \$1.68 and \$2.15 an hour are now raised to \$1.76 and \$2.25 for the current year.

Other benefits won for the workers by the union provide for an additional five-cents-an-hour for sulphur workers, an additional paid holiday, an extra two cents to bring the night shift premium to 10 cents, two weeks vacations or a gross amount equal to 120 hours paid at the end of the navigation season for all employees having nine or more months service in the last two seasons.

Thetford Miners Get \$1.80 Basic Wage Rate

Three mining companies at Thetford Mines, The Asbestos Corporation, Johnson and Flintkote have agreed with representatives of the C.C.C.L. Mining Federation for the signing of a two-year labor agreement — Canadian Johns-Manville refuses to award their workers the same benefits.

This was made known by Mr. Daniel Lessard, secretary-treasurer of the Mining Federation at the recently held 23rd annual convention in Thetford Mines.

The most important clause accepted by the three companies was that which concerned salaries. The new agreement now advances the basic wage rate from \$1.64 to \$1.80 an hour.

Contract negotiations began the middle of December 1957 and after many meetings of direct negotiations and long delays, the employers offered an increase of 2 per cent, plus certain modifications to the collective labor agreement.

The union membership refused to accept this company offer and conciliation

was demanded on March 17 with the first meeting being held on April 30.

After several meetings of conciliation and examination of suggestions put forward by the conciliators, both parties reached an understanding the 19 of June 1958.

Union spokesmen explained the understanding reached with the companies to the union membership at a meeting and received approval and ratification from the members.

Other benefits secured for the workers in the three companies are an additional paid holiday, two weeks paid vacations after two years service, three weeks after fifteen years service, and four weeks holidays for

workers who have served the companies for 25 years.

Still remaining to be settled is the regulation of a pension plan for employees of the Asbestos Corporation Limited.

At Canadian Johns-Manville, negotiations were carried out in a friendly atmosphere, agreement being reached on all but two or three points but later meetings between company and union has not changed the situation as yet.

Further steps concerning the stalemate with Canadian Johns-Manville will be put before the union members who shall decide on which future action to take according to Mr. Daniel Lessard, secretary to the C.C.C.L. Mining Federation.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Meeting With Company

The grievance committee of the National Union of Vickers Employees, C.C.C.L., were scheduled to meet with company spokesmen this week to present several grievances which require settlement.

In some instances grievances presented by members did not follow the grievance procedure as incorporated in the collective labor agreement under Article 15.

This means that these grievances cannot be presented to management by the grievance committee.

Members who have a grievance are asked to check Article 15 (Grievance Procedure) before handing in their grievance to the union.

The four steps outlined for the presentation of a grievance are contained in Article 15 and membership co-operation in this matter will be greatly appreciated by your union and the grievance committee.

* * *

Radio Workers Get Good Increases

About 16,500 employees of the Radio Corporation of America at Camden, N.J., have just won a pay hike of 15 cents an hour, plus many other fringe benefits, in an agreement reached with the Electrical Workers Union.

An immediate raise of 15 cents an hour is included with higher boosts for skilled workers.

And the National Labor Relations Board in the United States refused to set aside the results of a plant election just because a union spokesman promised employees that the union would negotiate a wage increase if victorious.

The company's application to have the results of the election set aside was turned down by the Labor Board who declared the statement did not justify the company's demand.

* * *

Lay-Off

Last week about 50 workers in different departments were advised of a temporary lay-off. Some others who were laid off recently have been recalled to their jobs.

Members who have changed addresses lately are asked to notify the union office of their present address as soon as possible.

When a worker is recalled to his job his present address is most important as there is a dead-line on recalls.

Please comply with this request as soon as you can as it is in your own interest.

* * *

More Pension Plans

American companies got approval from Internal Revenue Service to set up 1,924 employee-benefit plans in the first three months of 1958.

Also approved were 836 pro-

fit-sharing plans for 35,319 employees.

1,083 pension or annuity plans for 120,835 workers and two stock-bonus plans covering 3,784 employees.

* * *

Wage Increase to Continue

The Southern Bell Telephone and Telegraph Company and the Communication Workers Union have signed a labor agreement which gives salary increases of \$5.00 to \$8.00 a week and covers some 56,000 workers in line of the southern United States. And in the auto industry, recession in the car market isn't going to stop auto workers from getting another wage increase.

The round of wage increases that began after World II will continue in 1958. This much is clear: An auto strike, as of now, seems remote.

Workers pay in the auto industry will get up at least 8 cents an hour and there will be several additional fringe benefits.

* * *

Check and Double-Check!

If a worker takes an additional few minutes time on his lunch period he immediately "called on the carpet" and warned that if it happens again drastic measures will be taken against him, but the workers are asking why one of the individuals who does this checking leaves for his lunch at 11:30 a.m. and returns between 1:30 and 2:00 p.m., sunglasses and all!

* * *

Vacation Period

The company has posted an official notice throughout the yard and shops notifying employees that the annual vacation period will be from July 25 until August 4.

Any employee required to work during the vacation period will be advised by his foreman. The union takes this opportunity to wish all its members a happy and safe holiday.

Dominion Textile Uses Recession As Shield To Exploit Workers

President Rene Gosselin, of the C. C. C. L. Textile Federation charges that Dominion Textile Company are paying inferior basic wages than other companies in the industry whose resources are much lower — A Royal Commission has shown that Dominion Textile profited by the economic crisis to exploit their employees.

LACHINE

Contract Signed With Saxonia Fruit Preserving

The Food Workers' Union has signed a collective labor agreement with Saxonia Fruit Preserving Company Limited of Lachine and which is retroactive to April 5 1958, the expiration date of the previous contract.

One of the main points during negotiations was salary readjustments for the female employees, who have obtained a minimum salary increase of 8 cents an hour, while male workers will receive a 3-cents an hour salary boost.

In addition, temporary workers who are promoted to permanent employees will receive a 10-cents an hour increase instead of the presently paid 5 cents hourly rate.

Other benefits secured by the union for the workers are a reduction in weekly working hours from 48 to 45, starting and finishing times are now incorporated in the agreement instead of being left to the discretion of the company, overtime after the nine-hour working day, an additional paid holiday for workers with one to three years service, four extra paid holidays for employees with four years service. Em-

ployees with four years service are now enjoying 8 paid holidays a year, two weeks vacations after three years service with vacation periods fixed in the contract, recognition of seniority in cases of lay-offs, promotions, etc., obligatory union retention dues and improvements in the grievance procedure.

Roger McGinnis, C.C.C.L., organizer directed the negotiations assisted by Pierre Vadboncoeur, technical councillor for the C.C.C.L. union.

The negotiation committee was composed of Mrs. Denise De Stifano, president of the local union, Mrs. Irene Roy, treasurer and Joseph Mancuso, recording secretary.

Mr. M. Janelle acted as interpreter and translated the deliberations of the meeting for the benefit of Italian members of the union.

"The Dominion Textile, the most powerful company in the textile industry in the Province of Quebec, are actually concealing inferior salaries paid their workers by using the economic recession as a shield".

This declaration was made by Mr. Rene Gosselin, president of the C.C.C.L. Textile Federation in answer to a statement made by Mr. F. R. Daniels, vice president of Dominion Textile Co. at the recent company shareholders meeting.

Vice president Daniels expressed himself as "shocked" by union demands made for the renewal of the collective labor agreement which has expired.

He claimed the union "lost sight" of the delicate situation as it exists today in the industry.

"The demands made by the union are fully justifiable and the company's pretensions are a contradiction of facts which are known to all in the textile industry in Quebec" said Mr. Gosselin.

"Mr. Daniels is well aware that his claims are without

(Cont'd on page 7)

FUMEZ UNE

Player's



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !